



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

EXCELLENTE ANNÉE FINANCIÈRE POUR LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Drummondville, le 21 avril 2016 – La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a dévoilé d'excellents résultats financiers pour son exercice se terminant le 31 décembre 2015 lors de son assemblée générale annuelle, tenue ce matin au Best Western Plus Hôtel Universel de Drummondville.

L'atteinte de nos objectifs

Au 31 décembre 2015, la MMQ enregistrait des primes souscrites s'établissant à 38,1 millions de dollars, en hausse de 5 % par rapport à l'année précédente et un résultat net avant ristourne atteignant 6,1 millions de dollars, comparativement à 5,8 millions de dollars en 2014. Ce rendement a permis le versement d'une ristourne de 4 millions de dollars, portant ainsi à 22,5 millions de dollars la somme totale redistribuée depuis 2008 aux membres sociétaires. Le résultat net a été ajouté à l'avoir des membres sociétaires qui s'élevait à 26,4 millions de dollars au 31 décembre 2015.

Sur le plan de la sinistralité, les résultats ont une fois de plus été très satisfaisants. En effet, le taux de sinistralité net s'établissait à 50,4 % à la fin de l'année 2015, comparable à celui de 2014, et ce, nonobstant un nombre plus important de dossiers de réclamation.

« L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre des premières actions de la planification stratégique triennale Horizon 2018 que nous avons développée en fonction de deux axes : la poursuite d'une croissance rentable et le maintien de la distribution d'une généreuse ristourne à nos membres sociétaires. Ainsi, au terme de l'exercice financier 2015 et constatant les excellents résultats qui en découlent, nous pouvons conclure que nous avons su relever les défis que nous nous étions fixés », a déclaré Mme Linda Daoust, présidente-directrice générale de la MMQ.

La MMQ a accueilli 29 nouveaux membres sociétaires en 2015 devenant ainsi la propriété de 1 050 municipalités, MRC, régies intermunicipales et autres organisations municipales.

« La Mutuelle des municipalités du Québec a démontré sa capacité à innover et à surpasser les attentes de ses membres sociétaires. C'est ainsi qu'elle conserve sa place de choix au sommet de l'assurance du monde municipal québécois. Pour maintenir cette position, nous nous engageons à demeurer à l'écoute de nos membres sociétaires et à les placer au centre de chacune de nos décisions », a conclu M. Jacques Riopel, président du conseil d'administration et maire de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery.

Retraite (ou remplacement) d'un administrateur

Après 13 ans comme membre actif au conseil d'administration, M. Jacques Bolduc a pris sa retraite le 29 février dernier. Ayant été un des deux vice-présidents du conseil de 2003 à 2013, trésorier et président du comité vérification et placement depuis 2003, M. Bolduc a su, grâce à son expertise en tant qu'actuaire, apporter une collaboration essentielle à l'établissement de balises financières solides pour le futur de la MMQ. Les membres du conseil le remercient pour son soutien et son engagement envers la MMQ.

Pour succéder à M. Bolduc, le conseil d'administration a nommé M. Daniel Demers, actuaire-conseil, comme administrateur et président du comité de vérification et placements jusqu'à l'assemblée générale annuelle.

Quatre administrateurs élus ou réélus

Conformément au règlement sur la rotation des administrateurs, les membres sociétaires de la MMQ présents à l'assemblée générale annuelle ont procédé à l'élection des quatre administrateurs suivants :

- M. Jacques Riopel, maire de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery (administrateur réélu)
- M. Denis Campeau, maire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (administrateur réélu)
- M. Raymond Medza, directeur général retraité du BAC (administrateur réélu)
- M. Daniel Demers, actuaire-conseil (administrateur élu)

Là pour ses membres sociétaires

Pour surpasser les attentes de ses membres sociétaires et conserver le lien qui les unit à eux, la MMQ continuera de se renouveler et à faire preuve de créativité. Ainsi, tout au long de l'année 2016, elle concrétisera ses projets, elle poursuivra la collaboration avec ses partenaires et surtout, elle restera à l'écoute de ses membres sociétaires, qui sont au cœur de chacune de ses décisions.

À propos de la MMQ

La Mutuelle des municipalités du Québec a été créée en novembre 2003 en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes. Elle est la propriété des municipalités locales, municipalités régionales de comté (MRC) et régies intermunicipales qui en sont membres sociétaires. Elle est née de leur volonté de se garantir une offre d'assurance à long terme, de réduire les risques liés à leurs activités et de stabiliser leurs primes d'assurance.

- 30 -

Renseignements : Louise Desjardins
Directrice, service des Relations publiques
La Mutuelle des municipalités du Québec
1 866 662-0661
l.desjardins@mutuellemmq.com